



545-00/2016/00004

Domaine de l'encouragement « Protection contre la discrimination »

Evaluation du rapport 2014

Avec la mise en place des PIC, de nouvelles mesures de protection contre la discrimination ont été définies et les offres existantes approfondies. Ce domaine de l'encouragement vise notamment à soutenir les personnes concernées et à sensibiliser la population sur ce thème. En 2014, la Confédération et les cantons ont investi près de CHF 2,2 millions.

Pour mettre en place ce nouveau domaine de l'encouragement, outre les travaux de conception, ce sont les questions sur la transmission des informations, la sensibilisation des services étatiques et de la population, ainsi que sur l'organisation de l'offre de conseil qui ont été au premier plan.

Conseiller les personnes concernées

Les personnes qui ont été victimes de discrimination en raison de leur origine ou de leur « race » doivent être conseillées et soutenues dans les centres de compétences et les centres d'accueil. Plusieurs cantons proposaient déjà un tel service avant 2014. Ils ont donc continué à développer leurs mesures en place, les ont approfondies ou redéfinies. Pour d'autres cantons, ce sont les PIC qui les ont poussés à instaurer une offre de conseil à l'intention des victimes de discrimination. Se dessinent alors plusieurs orientations : les cantons de Suisse centrale ont décidé, par exemple, de mettre en place une collaboration intercantonale, tandis que d'autres mandatent des tiers ou optent pour la mise en réseau d'offres de conseil. Pour que les personnes ayant besoin de conseils et celles victimes de discrimination se tournent réellement vers un service de conseil, un gros travail d'information et de sensibilisation est nécessaire. A cette fin, des informations sur les offres de conseil sont transmises avec les brochures de bienvenue ou dans le cadre des entretiens de primo-information.

Informar les personnes impliquées

Outre les informations et conseils aux migrants, les différentes mesures d'encouragement en matière de « Protection contre la discrimination » s'adressent également à l'administration et au public en général. Les cantons œuvrent à la promotion de projets, comme la semaine annuelle d'action contre le racisme, des manifestations, des tables rondes, des expositions et des campagnes spécifiques. De nombreux cantons font en sorte que l'administration et les structures ordinaires communiquent ouvertement sur le thème de la protection contre la discrimination afin de transmettre des informations de manière encourageante et rassurante. Les cantons cherchent le moyen de faire de la protection contre la discrimination un aspect évident des formations sur les droits et les obligations dans l'administration et dans les structures ordinaires. Cet axe est également abordé au sein de la collaboration intercantonale. Les cantons

latins ont donc élaboré un aide-mémoire sur l'encouragement de la protection contre la discrimination dans l'administration publique, contenant des informations, des conseils et des check-lists pour l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation.¹

Guide de la communication non discriminatoire

En 2014, les cantons de Lucerne et Zoug ont publié avec les villes de Berne et Winterthour un guide de la communication non discriminatoire. Il s'adresse aux employés administratifs qui élaborent des documents pour l'opinion publique et les médias. Ses 24 pages contiennent des conseils pratiques et des check-lists pour communiquer de façon non discriminatoire. Par des exemples, ce guide montre notamment que la communication non discriminatoire doit représenter l'ensemble de la population et ne laisser aucune place à la désinformation.

Plus d'informations sur le site de gggfon – *Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus* (ensemble contre la violence et le racisme) : www.gggfon.ch

Service de lutte contre le racisme (SLR)

Dans le domaine « Protection contre la discrimination », le Secrétariat d'Etat aux migrations a le soutien du Service de lutte contre le racisme. Ce service publie tous les deux ans son rapport sur la « Discrimination raciale en Suisse ». Celui de 2014 montrait en détail à quel point la protection contre la discrimination était ancrée dans les PIC.

Plus d'informations sur le site du Service de lutte contre le racisme www.edi.admin.ch/frb/

¹ Groupe de travail composé de responsables du dossier « protection contre la discrimination » des cantons et villes latins. Protection contre la discrimination : Comment inciter, motiver, ou mettre en place un processus de sensibilisation à la protection contre la discrimination au sein de l'administration publique. Lausanne, mars 2015 : www.frb.admin.ch.